

MÉMORANDUM POUR L'ÉCOLE DE DEMAIN

Lettre à mes successeurs sur les dix enjeux clés de la prochaine décennie pour l'éducation

Najat Vallaud-Belkacem

Paris, mai 2017

Au moment de quitter le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, je souhaite livrer quelques réflexions issues de mon expérience qui n'ont pas d'autre ambition que de servir, dans un état d'esprit républicain, ce que je crois être l'intérêt général dans le cadre d'une alternance démocratique qui doit marquer des changements, mais aussi une certaine forme de continuité dans les politiques publiques.

Je ne souhaite rien d'autre, en effet, que la réussite des prochains gouvernements dans les réformes qu'ils entreprendront pour faire progresser l'École de la République, assurer la réussite de tous et vaincre des inégalités qui altèrent la confiance que chacun des citoyens porte en elle.

J'ai toujours pensé que l'École de la République méritait mieux que d'être l'éternelle victime des alternances politiques et c'est la raison pour laquelle j'ai plaidé pour un débat de haut niveau sur l'éducation au cours de la campagne présidentielle. La question reste aujourd'hui entière : sommes-nous capables de nous mettre d'accord sur l'essentiel et de garantir à l'École de la République une politique publique stable dans la durée, sous la forme d'un contrat éducatif avec la Nation, ainsi que le préconise depuis si longtemps l'ensemble de la communauté éducative de notre pays ? Ma conviction est que la politique éducative menée depuis cinq ans constitue un socle solide pour un tel projet.

Les fondateurs de l'École républicaine avaient réussi « l'École pour tous » : notre mission est aujourd'hui de faire advenir la « réussite et l'excellence pour tous ».

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République qui a été pleinement mise en œuvre vise un objectif que chacun peut partager : faire réussir tous les élèves en rendant le système éducatif plus performant et moins inégalitaire. Face à une École qui peinait à concrétiser la promesse républicaine, il convenait de lui donner les moyens grâce auxquels elle serait enfin en mesure d'accomplir sa double mission d'apprentissage des savoirs et de transmission des valeurs.

Depuis 2012, nous avons ainsi pour la première fois depuis plus de dix ans investi massivement dans l'École pour faire de l'éducation le premier budget de la

Nation, avec la création de 60 000 postes, le rétablissement de la formation des enseignants, la priorité à l'école primaire et à l'acquisition des fondamentaux, la refonte des programmes de la scolarité obligatoire, la réforme du collège, la carte des langues vivantes, la refondation de l'éducation prioritaire et la mise en place d'une politique durable pour l'école rurale, la lutte contre le décrochage, la revalorisation de l'enseignement professionnel mais aussi la refonte des cursus de l'enseignement supérieur et l'augmentation sans précédent du nombre d'étudiants boursiers qui accèdent à l'enseignement supérieur.

Qui peut aujourd'hui nier que cet effort inédit par son ampleur et son caractère global était nécessaire, et qu'il doit trouver une prolongation plutôt qu'une négation ?

Parce que la réforme du système éducatif ne produit ses effets qu'à l'échelle d'une génération d'élèves, nous devons dégager ce qui peut constituer la base d'une continuité républicaine dans les politiques publiques qui sont conduites. Nous l'avons fait pour la réforme du lycée, nous l'avons garanti en matière de lutte contre le décrochage, ce qui nous vaut aujourd'hui une baisse sans précédent du nombre de décrocheurs qui s'accroîtra encore en 2017 ; la continuité n'est ni un aveu d'impuissance ni un renoncement ; elle est un choix à partir duquel il est possible d'amplifier des effets positifs qui ne se manifestent que dans le temps. D'autres pourront certainement le faire pour la réforme du collège, les rythmes scolaires, la priorité au primaire, l'éducation prioritaire et les parcours d'excellence vers l'enseignement supérieur, la mixité sociale au collège, le recrutement, le remplacement des enseignants, la rémunération ou encore la formation des enseignants.

Parce que le sens d'une politique éducative, c'est évidemment sa capacité à faire réussir des élèves et à favoriser leur future insertion professionnelle, mais aussi sa capacité à accompagner nos jeunes à devenir des citoyens autonomes et responsables, confiants, des adultes heureux, libres, entreprenants et créatifs, nous devons continuer à agir sur les questions de pédagogie, de transmission des savoirs, des savoir-faire et des valeurs.

Parce que nous vivons une époque mondialisée, numérisée qui connaît des mutations économiques, technologiques, sociales, environnementales et culturelles plus rapides et profondes que jamais dans l'histoire, nous devons continuer à donner une place nouvelle aux langues vivantes, à l'apprentissage du code, des arts et de la culture, ainsi qu'au numérique et à l'innovation à l'École.

Parce que nous sommes entrés dans une société de la connaissance, nous devons renforcer et systématiser les liens entre la (les) recherche(s) en éducation, d'une part, et la formation - initiale et continue - des enseignants et les pratiques pédagogiques, d'autre part. C'est le sens du travail que j'ai engagé autour d'une alliance de recherche en éducation.

Parce que personne ne sait aujourd'hui quels seront les métiers, emplois et compétences de demain, nous devons poursuivre la modernisation de notre politique publique d'orientation et mener la rénovation, en profondeur, des filières technologiques et professionnelles, avec le souci d'élargir l'accès des jeunes qui s'engagent dans ces filières vers l'enseignement supérieur avec les meilleures chances de réussite.

Parce qu'une bonne part du destin scolaire des élèves est encore trop souvent lié à l'origine sociale et que la démocratisation effective de l'enseignement supérieur est une clé pour l'avenir de notre pays, nous devons faire de la démocratisation exigeante et ambitieuse de l'accès à l'enseignement supérieur une priorité absolue.

Parce que la société française traverse une crise grave, longue et profonde qui remet en question sa démocratie, ses institutions, son modèle social, nous devons réaffirmer, tous ensemble, la confiance que nous avons dans notre École, dans son personnel et les enseignants qui, malgré les difficultés, ont toujours répondu présents, et continuent de le faire avec professionnalisme, engagement et courage.

Parce qu'un mouvement sans précédent a été engagé sur l'ensemble de ces grands enjeux, je suis convaincue que nous pouvons trouver un large consensus autour de dix points clés qui décideront de l'avenir de notre système éducatif dans la prochaine décennie. Il faut pour cela accepter de regarder en face ce qui a été accompli, et de dialoguer sereinement sur ce qui reste à accomplir, accepter de continuer à faire, sans défaire.

Puisse ce mémorandum aider dans cette tâche celles et ceux qui auront la responsabilité de cette belle et grande maison qui est, plus que jamais, le cœur battant et l'avenir de la République: le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

1. La formation et la carrière des enseignants au cœur de tous les changements

Depuis 2012, la formation initiale en alternance a été rétablie et plus de 60 000 futurs professeurs sont désormais en formation chaque année dans les Espe au sein des universités, au plus près des lieux où les savoirs sont interrogés. La formation continue a été relancée en commençant par les nouveaux programmes de la scolarité obligatoire et la réforme du collège. 320 000 enseignants du 1^{er} degré ont été formés aux nouveaux programmes ; 170 000 enseignants de collèges ont été formés aux nouveaux programmes, aux nouveaux dispositifs et aux usages pédagogiques du numérique à hauteur de cinq jours en moyenne en 2015-2016. Près de 200 M€ ont été consacrés, rien que sur l'année 2016, au financement de la transition numérique et 72 M€ à la formation continue des enseignants, soit 75 % de plus par rapport à 2012.

Pourquoi en avoir fait une telle priorité ? Les travaux de recherche et les comparaisons internationales montrent que la qualité de l'enseignement, et donc des enseignants, est le premier facteur de l'amélioration des apprentissages des élèves. L'enjeu de la formation est d'autant plus important que le métier d'enseignant change et va continuer de changer. Il ne s'agit plus seulement de la transmission des savoirs quand ceux-ci sont aujourd'hui accessibles de nombreuses façons. Les enseignants doivent aussi former leurs élèves à de nouvelles compétences : apprendre à apprendre, penser et communiquer dans un monde connecté, observer et comprendre le monde. Aujourd'hui, un certain nombre d'enfants ont les moyens de construire ces compétences nouvelles au sein de leurs familles, mais pas tous, loin s'en faut. C'est le rôle de l'École républicaine d'offrir à tous les jeunes les mêmes chances dans la société, en leur offrant les mêmes connaissances et les mêmes compétences fondamentales.

Il faut donc aller plus loin. Aller plus loin, cela veut dire à la fois donner un droit à la formation aux enseignants qui doivent pouvoir suivre des formations correspondant à leurs besoins de professionnalisation et créer une obligation de formation à raison de trois à cinq jours par an en fonction de l'ancienneté et des besoins.

C'est aujourd'hui possible car nous avons conforté la qualification et le rôle des professeurs des écoles formateurs dans le 1^{er} degré, et nous avons créé le statut de professeur formateur dans le 2^d degré ainsi qu'une certification pour garantir la qualité de leur recrutement. Nous avons commencé à recréer les postes de remplaçants indispensables pour autoriser le départ en formation de nos enseignants avec 1 500 emplois de remplaçants supplémentaires dans le 1^{er} degré et des centaines de nouveaux emplois dans le 2^d degré.

Mais ce n'est pas tout : nous devons aussi être capables d'attirer les bons enseignants là où les apprentissages des élèves y sont plus difficiles. Avec la réforme de l'éducation prioritaire, nous avons doublé l'indemnité perçue par les personnels exerçant dans les Rep+ et augmenté de 50 % celle perçue en Rep. Ces personnels bénéficient d'un accès plus rapide à la hors-classe et sont éligibles à la nouvelle classe exceptionnelle. L'efficacité de ces mesures devra faire l'objet d'une évaluation constante afin d'en assurer le succès, mais aussi envisager et mettre en œuvre tous les dispositifs complémentaires qui s'imposeront.

Ajoutons enfin que la mobilisation des enseignants se fera aussi par la poursuite de la revalorisation de leur condition : revalorisation salariale mise en œuvre dans le cadre du PPCR, ainsi que l'amélioration de la gestion des carrières, en particulier de la première nomination et de la mobilité.

La qualité d'une École, la qualité des apprentissages des élèves dans les classes, l'égalité réelle des chances sont intimement liées à la capacité des enseignants à bien faire apprendre et à bien faire progresser tous leurs élèves. La qualité de leur formation initiale et continue est donc essentielle. Les enseignants le savent bien. Nombre de nos professeurs des écoles réclament une véritable formation pour l'enseignement des langues vivantes, des mathématiques et des sciences. Nombre de professeurs de collèges réclament une formation à la différenciation pédagogique. Tous demandent à être accompagnés pour intégrer à leur pédagogie l'usage des outils et des ressources numériques.

Écoutons-les : le développement professionnel des professeurs, en lien avec les progrès des recherches scientifiques - j'y reviendrai -, doit être au cœur du projet éducatif de la Nation pour une École plus performante et plus égalitaire.

2. Étendre l'École du socle de 3 à 16 ans pour la réussite de tous les élèves

J'appelle « École des savoirs fondamentaux » cette École que nous avons commencé à construire pour que tous les jeunes de notre pays apprennent les savoirs et les valeurs qui leur permettront de se construire ensemble, dans l'égalité et un vivre-ensemble apaisé.

La première attente que les parents ont vis-à-vis de l'École est en effet de permettre à leurs enfants d'acquérir les bases solides qui fonderont tous leurs apprentissages ultérieurs : lire, écrire, compter, réfléchir, maîtriser une langue vivante, connaître l'histoire et la géographie, les sciences, pratiquer des activités artistiques et sportives.

C'est la raison pour laquelle je distingue deux grands moments du parcours d'apprentissage et de formation des élèves. Un premier temps qui commence à l'école et se poursuit jusqu'à la fin du collège, qui est commun à toute une classe d'âge et qui est le temps de l'apprentissage des fondamentaux. Un second temps à partir de l'entrée au lycée qui est celui de l'orientation, de la spécialisation, de l'acquisition de la certification ou du diplôme, et qui permettra l'insertion sociale et professionnelle.

Les élèves doivent en effet apprendre à leur rythme. C'est le sens du choix majeur de substituer à la traditionnelle division par année des programmes une organisation par cycles de trois ans, en unissant la fin de l'école élémentaire et l'entrée au collège. Les nouveaux programmes mettent un terme aux ruptures qui jalonnaient la scolarité. Ils garantissent un parcours d'apprentissage cohérent et progressif en répartissant les connaissances à acquérir tout au long de la scolarité obligatoire en adéquation avec les moments où les élèves peuvent les maîtriser solidement. Pour fixer durablement leurs connaissances, et avant de passer à des apprentissages plus complexes, les élèves ont besoin de mettre en œuvre par eux-mêmes ce qu'ils apprennent. Ils doivent pouvoir s'entraîner et s'exercer. Ils doivent pouvoir se tromper et faire des erreurs pour ne plus en commettre ensuite. C'est pour cela que j'ai demandé avec les nouveaux programmes du cycle 2 et du cycle 3 que les élèves fassent le plus régulièrement possible des dictées, et des exercices de calcul mental. C'est comme cela qu'ils peuvent entretenir et conforter leurs acquis. L'École des savoirs fondamentaux doit aussi former les élèves à affronter le monde dans sa diversité en leur permettant de développer les compétences du monde d'aujourd'hui et de demain : participer à une démarche de projet, s'inscrire dans un parcours d'orientation et de découverte du monde professionnel, maîtriser le langage oral, travailler en équipe. Tant de choses que l'École ne devait plus ignorer et ne doit

pas sacrifier à l'avenir au nom d'une conception trop étroite des fondamentaux. On doit même aller plus loin, en commençant plus tôt.

L'École des savoirs fondamentaux réunit aujourd'hui l'école élémentaire et le collège. Or les tout premiers apprentissages démarrent dès l'école maternelle. C'est pourquoi, je suggère de revoir maintenant l'âge de la scolarité obligatoire en le faisant débiter à 3 ans, en amplifiant dans le même l'effort de scolarisation précoce, dès 2 ans, qui a été conduit dans les territoires les plus fragiles. C'est par un apprentissage progressif de la petite section de maternelle jusqu'à la classe de 3^e, c'est par le lien pédagogique toujours renforcé entre l'école maternelle et l'école élémentaire, puis entre l'école élémentaire et le collège que tous les élèves de France parviendront à une véritable maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

L'École des savoirs fondamentaux aura besoin de moyens supplémentaires pour favoriser les apprentissages fondamentaux et réduire le nombre des élèves en difficulté. J'ai, en particulier, la conviction qu'il faudra poursuivre le développement du dispositif Plus de maîtres que de classes au cycle 2 et l'élargir au cycle 3 : le maître surnuméraire est un appui à la différenciation pédagogique et permet notamment que les élèves en difficulté ne soient plus extraits des classes. Alors que sa mise en œuvre fait l'objet d'un consensus large dans la communauté éducative, en favorisant l'autonomie et l'accompagnement personnalisé des élèves qui en ont le plus besoin, toute remise en cause précipitée serait un grave recul.

3. De la pédagogie innovante, du numérique et de l'autonomie pour de nouvelles compétences

En matière d'éducation, tout ne se résume pas à la question des moyens, c'est entendu. Et c'est la raison pour laquelle les réformes pédagogiques ont été au centre de la refondation de l'École, depuis l'école maternelle jusqu'à la fin du collège. La réforme des cycles, le nouveau socle commun de connaissances, les programmes de l'école maternelle et de la scolarité obligatoire, les rythmes d'apprentissage à l'école, la nouvelle organisation des enseignements au collège ou encore le déploiement du numérique pédagogique font partie des acquis de ce quinquennat. Mais améliorer la qualité et l'efficacité du système éducatif, c'est aussi promouvoir en son sein une logique de confiance propice au développement des innovations pédagogiques. J'ai dit et j'ai montré ma confiance dans l'autonomie pédagogique des équipes afin qu'elles puissent trouver et mettre en œuvre les meilleures réponses aux besoins de leurs élèves. J'ai appelé à les soutenir et à faciliter leur travail : contrairement aux idées reçues, l'administration a largement accompagné ce changement de pratique et de culture professionnelle.

Dans un contexte de demande de plus en plus forte des familles, c'est un mouvement qui ne doit pas s'arrêter, si nous ne voulons pas que les parents se détournent du service public. Il faut donc continuer à donner confiance, à encourager et à aider les équipes qui s'engagent dans l'expérimentation, les aider à travailler en lien avec la recherche, à mutualiser l'innovation. C'est un formidable enjeu de mobilisation des corps d'inspection dont la fonction de pilotage pédagogique gagnera à être renforcée, en cohérence avec les nouvelles modalités d'évaluation des enseignants qui valorisent l'accompagnement de carrière et le développement des compétences. Il faudra aussi poursuivre la montée en puissance du plan numérique qui bénéficie aujourd'hui à plus de la moitié des collèges. Ce plan est accompagné d'un effort inédit pour mobiliser la recherche au service de l'évaluation des apprentissages qui permet à de plus en

plus d'équipes enseignantes de mettre en place un enseignement avec des équipements et des contenus numériques, du primaire jusqu'au lycée.

J'appelle, dans cet esprit, à favoriser et à développer le travail collégial des enseignants, à faciliter les coopérations entre les équipes, y compris avec un surcroît d'autonomie. Les établissements sont autonomes depuis 1985, et ce cadre peut évoluer, ce que je souhaite. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait avec la réforme du collège en dotant chacun d'entre eux d'une enveloppe horaire conséquente (trois heures par classe) pour, en fonction des priorités choisies et définies par les équipes, travailler en plus petits effectifs d'élèves, développer le co-enseignement, développer l'interdisciplinarité, accompagner les élèves. La réflexion sur ce que doit être l'autonomie des établissements se poursuivra, mais il ne faudra pas omettre l'enjeu d'une gouvernance plus horizontale, qui fasse davantage confiance à ses professionnels, qui leur laisse prendre plus d'initiatives. J'ai ainsi engagé la simplification des tâches administratives des directeurs d'école, l'amélioration de leurs décharges et la mise à disposition d'assistants administratifs. Ces derniers sont aujourd'hui des contrats aidés. Comme nous l'avons fait pour les assistants de vie scolaire progressivement transformés en accompagnants d'élèves en situation de handicap au statut pérenne, il m'apparaîtrait très vertueux à l'avenir de procéder à cette pérennisation pour les assistants administratifs et d'éducation.

L'enseignant du XXI^e siècle devra non seulement pouvoir se former en continu mais aussi être un acteur dans son école ou son établissement participant à la prise de décision, pouvant prendre des responsabilités, pouvant innover. Tout est en effet lié : formation continue, développement personnel, confiance en soi et capacité à travailler ensemble et à innover ensemble.

C'est en ce sens que j'ai voulu la création d'instituts Carnot de l'éducation pour promouvoir les transformations pédagogiques en créant un réseau structuré de dialogues, d'échanges et d'élaborations de projets partagés entre enseignants et chercheurs dans un très large panel de disciplines scientifiques : science du langage et didactique, psychologie sociale et cognitive, sociologie, neurosciences, sciences de l'éducation, sciences du numérique en lien avec les apprentissages, etc. Ce que nous avons lancé en région Auvergne-Rhône-Alpes et qu'il faudra développer, c'est une mobilisation des chercheurs pour accompagner les équipes d'enseignants de tout niveau dans l'élaboration de projets d'actions éducatives innovants par un adossement aux données de la recherche sur l'éducation dans une démarche de valorisation. Pour susciter, au sein des unités de recherche, une plus importante activité de recherches de qualité visant à mieux comprendre les difficultés rencontrées par les enseignants dans l'exercice de leur métier sur des questions qui sont aujourd'hui mal renseignées par la recherche. Pour contribuer, enfin, à la diffusion académique et nationale des travaux en lien avec les Espe, au travers des formations initiale et continue et en contribuant en particulier à la formation des cadres académiques sur la recherche sur l'éducation dans sa diversité. Cet institut Carnot ne travaillera pas seul mais en lien avec l'Alliance pour la recherche en éducation dont j'ai lancé le principe, à la suite du rapport *Vers une société apprenante. Rapport sur la recherche et développement de l'éducation tout au long de la vie* que m'a remis François Taddéi au mois de mars dernier.

4. Une réforme globale du lycée au premier cycle de l'enseignement supérieur

Après la scolarité obligatoire commune à tous les élèves de la Nation, la mission du lycée est la préparation à une qualification supérieure diplômante et qualifiante permettant à chaque jeune de s'insérer

socialement, économiquement et professionnellement dans la société. Dans cette perspective, le lycée doit être la première brique d'un cursus de qualification garante d'une insertion professionnelle. Pour cela, je plaide pour qu'une réforme du lycée adopte un modèle de formation qui comporte plusieurs changements par rapport au collège, mais aussi par rapport au modèle de lycée classique conçu pour le bac et l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Le lycée que j'appelle de mes vœux est un lycée polyvalent qui regroupe les différentes voies de formation. C'est un lycée qui regroupe des élèves sous statut scolaire, des apprentis, des adultes en formation continue. C'est un lycée qui développe de nouveaux modes de formation plus modulaires, plus progressifs et plus réversibles avec un tronc commun et des unités de formation, en fonction des projets d'orientation des élèves et du niveau de maîtrise qu'ils se fixent. C'est un lycée qui forme les jeunes à s'orienter et à se former tout au long de leur vie. C'est un lycée qui favorise l'insertion professionnelle des élèves. C'est un lycée qui regroupe des formations menant aux baccalauréats et des formations de l'enseignement supérieur. C'est un lycée qui contribue à la nécessaire démocratisation exigeante de l'enseignement supérieur. C'est pour cela que je l'appellerais volontiers « lycée-campus ».

Il est aussi un lycée du XXI^e siècle qui offre d'autres manières d'apprendre et assure les apprentissages avec des options artistiques et culturelles, linguistiques ou sportives. Il est numérique. Cela veut dire que toute formation y est hybride, qu'une place importante est faite aux principes liés à la révolution numérique. Il laisse une grande place à la pédagogie de projet, la créativité et le travail en équipe. Il est solidaire. Il fait confiance aux élèves, propose de renforcer leur engagement et leur contribution à un climat scolaire serein, citoyen. Il assure une offre associative et citoyenne. Il est ouvert au monde international : il offre la possibilité d'une mobilité internationale, de la diversité linguistique. Il est ouvert à son environnement économique et social ainsi qu'aux entreprises. Il favorise les pédagogies et les pratiques innovantes. Le lycée-campus travaille en réseau, inspiré des Campus des métiers et des qualifications, avec les autres lycées du territoire, avec des partenaires nationaux ou internationaux (sociaux, économiques, culturels, etc.), et bien sûr avec les établissements de l'enseignement supérieur.

C'est sur cette base que nous pourrions poursuivre la modernisation du système d'orientation post-bac afin de réduire les inégalités d'accès aux différentes filières par manque d'information.

Il faudra aussi repenser le premier cycle universitaire qui accueillera bientôt plus d'un million de jeunes. Cette démocratisation que nous appelons de nos vœux ne peut se satisfaire d'une augmentation des effectifs sans réflexion sur l'organisation, notamment du premier cycle, sur la pédagogie, etc.

Tout particulièrement, il sera nécessaire de mieux utiliser le concept de spécialisation progressive introduit dans la réforme de 2013. Chaque jeune doit s'inscrire dans un parcours adapté à ses compétences et à son projet personnel et professionnel. Cela veut dire, notamment, amplifier le décroisement disciplinaire lors des deux premières années, en particulier dans certaines filières mono-disciplinaires les plus demandées. Cela veut dire repenser une première année de « sciences », de « droit », d'« économie-gestion », de « sciences humaines », de « sciences sociales », etc. dans une logique plus propédeutique qui doit permettre à certains étudiants de bénéficier d'une orientation « retardée » (fin de première ou de deuxième année) et en permettant à d'autres une vraie spécialisation dès la première année comme certains établissements l'ont d'ores et déjà fait.

Mais le premier cycle universitaire tel que nous le connaissons ne peut être la seule solution à tous les enjeux de demain. Il faut pouvoir diversifier les parcours pour anticiper les métiers de demain avec une

réelle collaboration entre la communauté universitaire et les milieux socio-économiques comme, là aussi, certains établissements l'ont fait. Ainsi des orientations vers la licence professionnelle, au sein du premier cycle, devront être possibles plus tôt (fin de première année).

Enfin, nous devons développer la validation des acquis de l'expérience (VAE), que nous avons enfin simplifiée, pour les jeunes qui s'inséreront post-bac en leur proposant un accompagnement qui doit les conduire vers une VAE (par exemple d'un BTS, d'un DUT ou d'une licence professionnelle).

5. Une politique d'éducation prioritaire et de mixité sociale au service de l'excellence

Au sein d'un système scolaire marqué par le poids du déterminisme social, nous avons posé les bases d'une École plus juste, avec la mise en place de l'allocation progressive des moyens, la nouvelle éducation prioritaire à l'école et au collège, le dispositif d'accès des meilleurs bacheliers dans les filières sélectives, la mobilisation de l'École et de ses partenaires pour lutter contre le décrochage scolaire, la conservation des notes au bac, et le droit au redoublement dans l'établissement d'origine, ou encore les nouveaux parcours d'excellence. L'une des origines essentielles de l'inégalité de parcours scolaire et universitaire entre les jeunes gens de notre pays réside dans l'autocensure qui est beaucoup plus forte dans les milieux modestes. J'ai donc mobilisé et inventé de nouveaux leviers pour briser ce cercle vicieux de la reproduction sociale. Les bacheliers professionnels disposent désormais d'un accès privilégié au BTS. Les meilleurs bacheliers de chacun de nos établissements disposent aussi d'un accès privilégié aux filières sélectives qu'ils avaient demandées et pas encore obtenues. Les parcours d'excellence qui concernent essentiellement les élèves ou anciens élèves des réseaux d'éducation prioritaire ont pour objectif d'accompagner collégiens et lycéens dans la préparation de leur baccalauréat et de leur poursuite d'études. Dans une société où la précarité a pu éloigner certains parents de l'École, nous en avons fini au travers de ce quinquennat avec la réduction systématique des soutiens aux familles en difficulté : nous avons augmenté les fonds sociaux de plus de 85 % et accru les bourses des lycées et des collèges, en veillant à ce que les fournitures scolaires soient demandées avec parcimonie.

Nous avons agi partout, y compris là où tant d'autres avaient renoncé : dans les 1 095 réseaux d'éducation prioritaire et dans les 450 lycées les plus fragiles, les moyens et le nombre d'adultes sont renforcés. Tous les territoires fragiles sont aidés : en Seine-Saint-Denis, 1 566 postes auront été créés depuis 2012. Pour les écoles de l'académie d'Aix-Marseille, nous avons créé 1 129 postes dans le 1^{er} degré pour 11 800 élèves de plus : 1 enseignant supplémentaire pour 10 élèves de plus. Pour les écoles de l'académie de Créteil, nous avons créé 2 713 postes dans le 1^{er} degré pour 23 168 élèves de plus : 1 enseignant supplémentaire pour 9 élèves de plus. Pour les écoles de l'académie de Lille, nous avons créé 835 postes dans les écoles alors même que le nombre d'élèves reculait de 5 200. C'est un choix clair, concret que j'ai porté : mettre plus d'enseignants, baisser le nombre d'élèves par classe dans les territoires qui le nécessitent. C'est cela l'égalité des chances en actes.

Pour les lycées et lycées professionnels relevant de l'éducation prioritaire, ainsi que pour ceux qui scolarisent les élèves les plus défavorisés, une réforme d'ampleur sera nécessaire. Elle devra à la fois être cartographique pour actualiser la liste des établissements, financière et pédagogique, avec l'élaboration d'un référentiel permettant d'atteindre les ambitions fixées à l'éducation prioritaire. Dans cette attente, j'ai mobilisé 450 ETP pour la prochaine rentrée scolaire et pris les dispositions pour sécuriser jusqu'en 2019 les indemnités des enseignants de ces lycées et leurs droits pour mutation.

Je souhaite aussi insister sur l'importance d'amplifier encore la politique de mixité sociale au collège. Voilà une politique construite à partir des acteurs de terrain, fondée sur l'autonomie, la confiance et la responsabilité. Une politique qui fait l'objet d'une évaluation et d'un accompagnement scientifiques rigoureux. Une politique qui crée des solutions à partir d'une analyse partagée des acteurs concernés, sans chercher à imposer telle ou telle modalité. À ce jour, 47 départements sont engagés au sein de 82 territoires pilotes qui concernent 249 collèges. En dépit de tous les scepticismes, la dynamique est réelle et les réussites incontestables sur le terrain. Toutefois, il faudra maintenir l'impulsion nationale et l'implication au plus haut niveau du ministère pour la prolonger.

Le soutien à la ruralité est aussi devenu une composante importante de l'action pour une éducation de qualité dans tous les territoires. Trop longtemps ce ministère a refusé de reconnaître la nécessité d'une approche territoriale. Trop d'élus et de parents d'élèves vivent dans l'angoisse de la carte scolaire. Le contexte démographique de beaucoup de nos campagnes est en effet très défavorable : dans les 20 départements les plus ruraux, il y a eu une baisse de 10 000 élèves entre 2011 et 2014 ; et il y aura une baisse d'environ 25 000 élèves entre 2015 et 2018. Le corollaire est la peur de perdre une classe ou une école, la peur de voir un service public disparaître et ainsi voir reculer l'attractivité de la commune. Au travers des conventions ruralité, les élus, l'éducation nationale et le préfet se mettent désormais autour de la table pour dialoguer, pour se mettre d'accord sur un diagnostic et le scénario d'évolution du réseau d'écoles. Cette politique de partenariat gagnant-gagnant, je l'ai voulue volontariste et ambitieuse pour l'école rurale : il y a deux ans, 5 départements s'étaient engagés dans ces « conventions ruralité » ; aujourd'hui il y en a 42.

Enfin, j'ai voulu accompagner les outre-mer pour que dans ces départements et collectivités aussi, nous donnions les moyens d'une École qui favorise la réussite de tous et porte chacun vers l'excellence. Avec la loi pour l'égalité réelle outre-mer, l'École sera au centre des attentions et des enjeux pour l'égalité réelle et la convergence des outre-mer vers l'Hexagone.

6. La grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République doit se poursuivre et s'amplifier

La grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République après les attentats de janvier 2015 a donné lieu à un mouvement sans précédent. Le risque de dislocation de notre unité républicaine engageait notre responsabilité collective et j'ai voulu une mobilisation à la mesure de la tragédie qui venait de frapper la Nation et qui malheureusement devait connaître d'effroyables répliques. Ce furent de multiples actions déployées sur l'ensemble du territoire national, tels la mise en œuvre dès la rentrée 2015 des nouveaux programmes de l'enseignement moral et civique ou encore le renforcement de l'éducation aux médias et à l'information et le cadre du parcours citoyen. Ce furent l'engagement d'une formation à destination de 300 000 enseignants et personnels d'éducation sur les thématiques de la citoyenneté et des valeurs de la République et la création d'une Réserve citoyenne aujourd'hui forte de plus de 6 000 membres issus de toutes les sphères de la société civile. Nous avons mobilisé les Espe pour la formation à la laïcité des futurs enseignants et éducateurs, mis à disposition le livret laïcité à destination des chefs d'établissement et des directeurs d'école en complément de la Charte de la laïcité à l'École et des ressources qui ont accompagné sa publication. Tout a été mis en œuvre pour appliquer avec fermeté mon engagement de ne laisser sans suite aucune atteinte au principe de laïcité, ni aucune équipe éducative esseulée, livrée à elle-même.

Au-delà de l'indispensable rétablissement de l'autorité des maîtres et de la transmission des principes laïques, renforcer la pédagogie de la laïcité nécessite d'agir sur tous les leviers pour permettre à nos élèves d'être capables de penser les savoirs dans leur contexte, dans leur environnement. C'est tout l'enjeu de l'esprit critique dans un contexte où se développent le complotisme, la radicalisation, la pensée en kit. L'enjeu des prochaines années sera d'actualiser sans cesse les contenus, les dispositifs ou actions proposés, les formations en lien avec les chercheurs pour adapter nos réponses à l'évolution rapide des nouvelles pratiques des élèves.

Il est plus que jamais besoin d'outiller nos élèves dans leur construction citoyenne. Nous avons pour cela démultiplié les partenariats avec les acteurs de la citoyenneté au sens le plus large pour bâtir de véritables alliances éducatives : associations, fédérations et grands mouvements d'éducation populaire engagés sur le terrain de la citoyenneté, de l'égalité filles-garçons et de la lutte contre les discriminations, institutions mémorielles, musées, acteurs sociaux, culturels et sportifs, professionnels des médias et de l'information, et tous ceux qui avec eux ont immédiatement proposé de nous aider dans cette mission. Nous avons créé un portail de ressources sur les valeurs de la République avec le concours de chercheurs, de penseurs, de praticiens et d'intellectuels parmi les plus reconnus pour la qualité de leurs travaux et réflexions.

Cette mobilisation est un chantier pour les dix à quinze années qui doit se poursuivre et s'amplifier, en donnant toujours plus de place à la prise de responsabilité et à l'engagement des élèves, si nous voulons une société démocratique digne de ce nom.

7. Vers une École du « bien-être » et de l'exigence dans la lutte contre le décrochage

Comment bien apprendre si l'on est souffrant ou porteur d'un handicap, si l'on se sent mal en classe, si l'on ne voit plus le sens des apprentissages ? C'est le sens de l'École inclusive, c'est aussi le sens de l'École bienveillante, deux principes inscrits dans la loi de Refondation de 2013.

La politique de lutte contre le harcèlement porte ses fruits. Les élèves se sentent bien à l'École dans leur immense majorité mais ce n'est pas encore le cas d'environ 10 % d'entre eux. Un tabou a donc été brisé dans ce domaine, mais nos efforts doivent se poursuivre, chaque jour, pour que le harcèlement cesse de détruire l'enfance et l'adolescence de certains de nos élèves. Ces violences reposent sur le rejet de l'autre, sa mise à l'écart, le refus de sa singularité. Éduquer prend ici tout son sens : dans la famille, à l'École, dans les médias pour que cessent ces violences répétées, subies. De même, il faut faire cesser les cyberviolences subies quotidiennement par de nombreuses jeunes filles et jeunes femmes mais aussi combattre les haines anti-LGBT. Une prise de conscience des élèves et de notre société est urgente : l'École a tout son rôle à jouer.

Parler de bien-être, c'est parler de la santé. Le parcours éducatif de santé relève en effet de la protection, de la prévention, mais aussi de l'éducation. Le Président de la République a engagé un plan national pour le bien-être et la santé des 11-21 ans. J'estime incontournable que les mesures expérimentées dans trois académies et par trois agences régionales de santé, puissent être menées jusqu'au bout et diffusées sur l'ensemble du territoire.

Garantir le bien-être des élèves, c'est aussi le moyen de lutter contre le décrochage. Redonner, à tous ceux qui l'ont perdu, le goût d'apprendre est essentiel. Dans ce domaine, je ne crois pas à la coercition, mais à l'accompagnement grâce à des dispositifs adaptés à la vie des jeunes d'aujourd'hui, au plus près des réalités de terrain. Pour cela, l'implication des enseignants est essentielle : un vaste programme de formation a été lancé en 2016 afin de mobiliser, autour de l'objectif de la prévention, l'ensemble des personnels intervenant dans la lutte contre le décrochage scolaire (enseignants, corps d'inspection, chefs d'établissement, responsables des réseaux « formation qualification emploi » et « référents décrochage scolaire » en établissement). Il s'agit de sensibiliser les professeurs aux signes précurseurs du décrochage (absentéisme, évolution soudaine du comportement, baisse des résultats scolaires, etc.). Cette action de prévention bénéficie aussi de la création du nouveau corps unique des psychologues de l'éducation nationale dont le rôle et les actions pour prévenir les ruptures scolaires et prendre en charge les jeunes sortis sans qualification ont été inscrits récemment dans leur circulaire de mission.

Les progrès qui ont été réalisés ces dernières années sont considérables, puisque moins de 100 000 jeunes étaient en situation de décrochage scolaire à la rentrée 2016, contre 136 000 il y a cinq ans. Et nous avons renforcé l'effort pour la prochaine rentrée, notamment pour favoriser le maintien au lycée en cas d'échec au bac, pour diminuer le nombre des décrocheurs jusqu'à 80 000. L'effort en faveur de la prévention du décrochage et en faveur de l'accompagnement pour le retour en formation devra donc être poursuivi comme une priorité par l'ensemble des ministères concernés. Parce que le suivi de l'orientation est très important, le parcours Avenir, depuis 2015, aide chaque élève dès la classe de sixième à élaborer son projet d'orientation. La possibilité est aussi offerte aux élèves nouvellement inscrits en lycée professionnel de changer d'orientation aux vacances d'automne. De plus, la loi de Refondation établit un droit du retour en formation initiale pour les jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme. S'y ajoutent plusieurs formules d'accompagnement individualisé qui doivent être pérennisées, de même que le dispositif des alliances éducatives, expérimenté dans plusieurs académies, qui fait travailler ensemble des acteurs différents: collectivités, associations, familles, entreprises, services de l'action sociale.

Enfin, la priorité de l'École inclusive, c'est de toujours mieux accompagner les élèves en situation de handicap, donc poursuivre l'effort pour créer de nouvelles Ulis en écoles et établissements (+35 % depuis 2012), pour recruter des accompagnants d'élèves en situation de handicap (4 251 depuis 2012), pour transformer les contrats aidés en AESH (au rythme annuel de 6 400 ETP), ainsi que l'effort de formation des enseignants. Là encore, c'est la constance dans les politiques publiques qui sera le gage de leur efficacité.

8. Ouvrir l'École sur la société: parents d'élèves, collectivités locales, associations et entreprises

Pour créer un lien plus étroit avec les parents, nos premiers alliés pour l'éducation et la réussite des enfants, nous avons posé les bases, au nom de la coéducation, de leur association plus étroite à la vie des écoles et établissements. Le statut du parent délégué, tant attendu, a été mis en place en 2016. Il structure la participation des parents dans les instances et la vie de l'école ou de l'établissement scolaire et facilite la reconnaissance de l'engagement des parents d'élèves délégués. La création des espaces parents permet désormais la mise en place d'un dialogue plus régulier tandis qu'avec la mallette des parents ou l'expérimentation du dernier mot laissé aux parents, j'ai voulu répondre aux demandes des parents, soucieux de transparence et de dialogue, de mieux comprendre l'École dans ses attentes, comme ses décisions.

C'est ainsi que j'ai souhaité renouveler en profondeur la remise du diplôme national du brevet, en lui offrant une signification nouvelle. Parce que c'est un véritable examen qui se déroule anonymement, qui porte sur les mêmes sujets nationaux, qui marque l'égalité de traitement entre tous les jeunes, parce que c'est un rite de passage vers le lycée, le moment symbolique qui marque l'entrée dans une autre scolarité, j'ai voulu que la société tout entière récompense de façon solennelle tous ses jeunes lauréats lors d'une cérémonie républicaine. Désormais, le premier mercredi de l'année scolaire, les élus de la République, maires, conseillers départementaux, et les autorités académiques remettent de façon officielle et symbolique les diplômes. C'est une cérémonie pour rassembler la communauté éducative et les élus autour des élèves qui achèvent leur parcours scolaire commun, une cérémonie pour dire le rôle essentiel de l'École dans la République, et dans le parcours de chacun. Ce sera le temps de la remise du livret citoyen qui accompagnera chaque jeune dans son parcours de citoyenneté.

Au cours du quinquennat, notre gouvernement a systématiquement soutenu l'engagement citoyen : celui des jeunes au travers du service civique devenu universel ; celui des autres citoyens aussi au travers de la Réserve citoyenne. J'ai tenu à ce que l'École soit pleinement engagée sur ces dispositifs : nous accueillons ainsi près de 10 000 jeunes en service civique dans nos écoles, collèges et lycées. À la suite des attentats de janvier 2015, j'ai répondu à la demande des citoyens d'être acteurs de l'École : plus de 6 000 réservistes citoyens sont reconnus par l'École et prêts à soutenir les projets éducatifs des enseignants. Cet élan citoyen devra être sans cesse soutenu car il matérialise l'attachement des Français à leur école ; car il donne à voir aux élèves l'intérêt et la diversité des modèles d'engagement civique. Les enseignants devront s'emparer pleinement de ce dispositif qui offre des témoignages et une illustration concrète de leurs enseignements.

Nos élèves expriment aussi le besoin d'une connaissance actualisée du monde professionnel et des potentialités qu'il offre. Cette connaissance est décisive pour les choix d'orientation ; elle est aussi une opportunité pour élargir la réflexion des élèves, leur faire prendre conscience de la nécessité de penser à leur parcours et à leur projet d'insertion. Depuis 2012, les échanges avec le monde professionnel se sont intensifiés dans un dialogue nourri par la rénovation des diplômes professionnels, la mise en place du réseau des 78 Campus des métiers et de qualifications ou à travers des conventions de partenariats école-entreprises. Ils se sont structurés aussi à travers le parcours Avenir, pour offrir aux jeunes des parcours de découverte du monde économique, de la sixième à la terminale, ou à travers les stages de découverte du monde professionnels mis en place pour les chefs d'établissement.

Enfin, depuis mon arrivée au ministère, j'ai impulsé une autre relation de l'École avec son territoire, et donc avec les élus. À l'école primaire, 92 % des communes ont mis en place des projets éducatifs de territoire pour favoriser la continuité éducative entre temps scolaires et temps périscolaires. À l'école comme aux collèges, ces logiques de partenariat sont notamment au cœur du plan numérique pour l'éducation. Déjà 50 % des collèges publics sont entrés dans l'ère numérique. Pour les écoles, j'ai multiplié par 10 le soutien de l'État pour l'équipement numérique. Cette coopération, je l'ai enfin orientée au service du développement économique des territoires et de la modernisation de notre offre de formation professionnelle. Avec les régions de France, nous avons ainsi posé les bases d'un partenariat durable en mars 2016 qui se décline concrètement aujourd'hui : 500 formations nouvelles sur des métiers de demain ou en tension ouvriront à la rentrée 2017 ; 78 Campus des métiers et des qualifications maillent nos territoires et répondent à leurs besoins de développement.

L'ouverture de l'École n'est pas un renoncement aux missions de l'École : elle est un enjeu majeur de réussite pour nos enseignants, pour nos élèves et pour l'efficacité de l'ensemble de notre système éducatif.

9. Hausser le niveau éducatif de la Nation par la démocratisation de l'enseignement supérieur

La France est une grande nation scientifique, dont la vie intellectuelle est toujours regardée avec attention partout à travers le monde, mais l'enseignement supérieur et la recherche français font aujourd'hui face à des défis majeurs. L'explosion de la demande mondiale de formation supérieure, portée par le développement des classes moyennes dans de nombreux pays, et le caractère désormais mondial de la recherche de « talents », rendent indispensable l'ouverture accrue aux échanges internationaux de nos laboratoires et universités.

Les effectifs étudiants progressent et vont continuer de progresser à un rythme rapide, notamment en raison de la démographie. L'enseignement supérieur français reste l'un des meilleurs au monde pour former des élites de haut niveau, mais demeure marqué par de fortes inégalités sociales : les enfants de familles aux revenus modestes sont sous-représentés dès la licence, encore moins nombreux en master, et quasiment absents des effectifs en doctorat.

L'ampleur des défis sociaux, environnementaux, technologiques à l'échelle mondiale accroît le besoin de nouveaux savoirs, et d'innovations de nature sociale, politique, technologique. L'investissement soutenu en matière de R&D dans les pays comparables ou émergents, et le retard français en terme de soutien à la recherche technologique, rendent nécessaire une politique d'innovation ambitieuse, seule à même de relever notre industrie au sein de la concurrence mondiale, tout en préservant nos emplois.

En donnant la priorité à l'éducation dans toutes dimensions, ce quinquennat a pris la mesure de ce défi en comblant les retards accumulés, et en jetant les bases d'une politique à venir. Grâce à un effort budgétaire important, mais aussi par la réorganisation historique de la carte universitaire et scientifique autour d'un nombre limité de sites pour doter la France de pôles de formation et de recherche attractifs et visibles à l'international. À travers la création des Comue, nous avons rapproché les universités, les écoles et les organismes de recherche, et fait converger les acteurs autour de stratégies de formation, de recherche et d'innovation répondant aux meilleurs standards internationaux. Nous avons également permis aux étudiants de se rapprocher des entreprises, de l'emploi et de la vie économique à travers le statut d'étudiant entrepreneur et la création des pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat, permettant à chacun de concrétiser ses projets de création d'activité en lien avec son diplôme.

Donner à nos concitoyennes et à nos concitoyens la possibilité d'accéder au savoir et à la connaissance, c'est donner à notre pays davantage de force, et à nos existences davantage de sens. C'est dans l'accès de notre jeunesse au plus haut niveau d'éducation possible que réside l'avenir de notre pays dans un monde où le savoir, la connaissance, la recherche et l'innovation décideront de la prospérité des nations, mais aussi du sort de notre planète et de l'humanité elle-même. La France avait du retard dans ce domaine: nous avons relancé le mouvement, il faudra le poursuivre et l'amplifier dans la décennie qui vient car si les opportunités sont nombreuses, les inégalités qui pèsent lourd dans notre niveau de performance, le sont aussi.

Le premier défi est donc celui du budget que la Nation consent à ce qui constitue bien le premier des investissements d'avenir. Entre 2012 et 2017, les moyens alloués par l'État à l'enseignement supérieur et à la recherche auront augmenté de 1,4 Md€, soit une croissance de 6,25 %. Les besoins restent immenses puisqu'on estime à 1 Md€ annuel pendant cinq ans les crédits nécessaires pour faire face à la hausse démographique attendue. L'effort budgétaire de la Nation devra, à minima, être maintenu tant pour les formations que pour les aides directes aux jeunes les plus fragiles, et les équipes de recherche.

Le second défi est celui de la vie étudiante dont l'accompagnement par l'État ne permettait plus, depuis longtemps, d'offrir les conditions minimales de réussite à chacun : nous y avons remédié en urgence à travers une politique volontariste et ambitieuse de bourses et de logements pour les étudiants.

C'est l'enjeu de la grande réforme des bourses engagée dès 2013, qui a permis à près de 260 000 étudiants issus des classes moyennes de voir leur aide augmenter, pour un coût global de 216 M€ pour l'État, sur l'ensemble du quinquennat. C'est l'enjeu aussi du Plan 40 000 qui sera tenu d'ici la fin de l'année 2017 avec 40 000 nouveaux logements étudiants livrés partout en France, dont 27 000 le sont déjà depuis l'année dernière. Le pouvoir d'achat des plus de 700 000 étudiants boursiers a ainsi été intégralement préservé.

En 2017, ce sont en effet 854 000 jeunes qui candidatent à une formation de l'enseignement supérieur post-bac. Ils sont 136 000 de plus qu'en 2012. Nous avons accompagné cette évolution par plus d'aides aux jeunes les plus fragiles. Cela s'est traduit par un investissement sans précédent : entre 2012 et 2017, 550 M€ supplémentaires ont été consacrés aux aides aux étudiants, dont plus de 445 M€ au titre des bourses sur critères sociaux. C'est bien sûr plus de bourses d'un montant plus élevé, mais aussi plus de logements pour les étudiants.

Si on doit se réjouir de cette démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur – et nous devons encore nous assurer qu'elle profite aux jeunes issus des milieux modestes - elle nous impose une réponse à la hauteur des attentes. Une réponse qui fasse de l'exigence le maître mot de toutes nos actions pour accueillir cette nouvelle diversité étudiante. Plutôt que d'imposer une sélection à l'entrée des études, nous devons multiplier les parcours de réussite. C'est l'intérêt du pays car l'orientation imposée a les mêmes conséquences que l'orientation par défaut : la démotivation qui conduit bien souvent à l'échec.

Oui, l'avenir de la France dépend de notre enseignement supérieur et de notre recherche. Il n'y a pas que les technologies qui évoluent, les métiers aussi, et seul notre enseignement supérieur saura préparer notre jeunesse aux métiers de demain. Aujourd'hui, 43,5 % des jeunes accèdent à un diplôme de l'enseignement supérieur: il faut aller vers un objectif de 60 % d'une classe d'âge. C'est un objectif que nous pouvons atteindre si nous nous en donnons les moyens.

En un mot, la confiance renouvelée de la Nation dans sa jeunesse doit se traduire par un effort continu d'au moins dix ans encore pour que nos universités et nos laboratoires mettent pleinement leur action au service de la société, de l'économie, des politiques publiques, mais aussi de notre conception collective de l'avenir et des espoirs que nous devons y placer.

10. La recherche au service de l'innovation dans toute la société française

Une société apprenante est toujours en apprentissage, en formation, en remise en question de ses savoirs et de ses connaissances. Il n'y a plus d'un côté le temps des études, et de l'autre, celui du métier : les deux sont liés.

La formation se déploie tout au long de la vie. Une société apprenante est une société en action, dont les centres de savoir, comme les universités, sont ancrés au cœur de la Cité. Ancrés, et avec des portes toujours ouvertes, qui permettent à tout un chacun, quel que soit son âge, de venir se former et se re-former !

Pour faire avancer notre pays, nous avons besoin de femmes et d'hommes qui sauront opposer aux discours mensongers des arguments qui sont ceux forgés par la connaissance et le savoir. C'est pour cela que la recherche doit rester une évidence et une priorité pour notre politique. Cet investissement ne peut être une contrainte.

C'est pour cela que les programmes investissements d'avenir doivent être poursuivis notamment dans l'impulsion qu'ils donnent sur la formation en lien avec la recherche et l'innovation. C'est pour cela aussi que l'emploi scientifique doit être préservé. C'est pour cela que nos efforts sur la reconnaissance du doctorat dans l'ensemble des missions publiques et dans les entreprises doivent rester une réalité.

Qu'avons-nous voulu faire, en effet, pour la recherche française, et que voulons-nous pour elle demain ? Une recherche qui soit en capacité de contribuer à l'évolution des savoirs, mais une recherche qui soit également au service de l'innovation dans toute la société française, au service de son économie, de son environnement et de l'emploi. Une recherche qui puisse aussi apporter un regard et une aide sur les politiques publiques, et contribuer à donner un sens à notre vie en commun, à notre histoire, comme au futur que nous voulons. C'est le sens du conseil scientifique sur les processus de radicalisation que nous venons d'installer avec Bernard Cazeneuve, qui réunit des chercheurs et des décideurs publics dans une logique de transfert.

Les sciences humaines et sociales (SHS) proposent des clés essentielles pour l'intelligibilité du monde, dans un environnement en mutation rapide, qui s'interroge sur ses valeurs, ses perspectives et ses leviers d'action. Des mesures ont été prises lors de cette dernière année pour mieux former, insérer, soutenir, valoriser les étudiants, docteurs, enseignants et chercheurs de ce domaine et préparer l'avenir. Il faudra poursuivre cette démarche afin que les SHS cessent d'être le secteur scientifique oublié trop souvent depuis des années.

La recherche doit aussi être réappropriée par la société et ne pas rester le seul fait des experts. C'est pour cela que nous devons favoriser l'essor des sciences participatives et associer les citoyens à la recherche. C'est pour cela que la culture scientifique, technique et industrielle ne doit pas se concevoir que sous l'angle de la diffusion des savoirs. La société n'est pas là que pour recevoir, elle doit aussi participer, proposer. Et parce que la recherche n'est pas qu'une problématique franco-française, nous devons continuer à nous inscrire à long terme dans les objectifs du programme européen Horizon 2020, sur la base d'une plate-forme consensuelle qui engagera la France par-delà les obstacles conjoncturels et les alternances politiques.

La France serait ainsi en mesure d'atteindre ces trois objectifs majeurs : encourager l'excellence scientifique, aider au développement des innovations industrielles, et répondre aux grands défis sociétaux et mondiaux du XIXe siècle. C'est ainsi, et seulement ainsi, que nous préparerons de manière responsable et authentiquement progressiste la société française aux grandes mutations de demain. Le livre blanc de l'enseignement supérieur et de la recherche qui a été élaboré lors de ce quinquennat présente, à cet égard, une feuille de route, une stratégie pour l'avenir.

En guise de conclusion à ces quelques réflexions sur ce qui pourrait servir de socle à une politique éducative nouvelle, mais en cohérence avec ce qui a été accompli ces dernières années, je veux alerter le prochain ministre de l'Éducation nationale sur quelques points qui feront le quotidien de son action et conditionneront la réussite des réformes qu'il entreprendra, quelles qu'elles soient.

C'est une évidence, mais sans une passion personnelle sincère et viscérale pour l'École de la République que l'on donne à voir, à sentir et éprouver chaque jour, rien ne sera possible.

Je veux surtout lui dire à quel point le débat public sur l'éducation est piégé, et combien il est important de lui consacrer du temps, de l'énergie, de la patience et de la pédagogie pour que nos concitoyens perçoivent le sens de l'action conduite. Pour cela, il faudra affronter au quotidien, sans se désespérer ni rien mépriser, un bruit de fond fait de polémiques permanentes, de faits divers élevés au rang de généralités qui feront foi bien davantage que tous vos faits, chiffres et arguments toujours suspects de manipulation. Il faudra se battre, ligne à ligne, contre les difficultés de l'opinion, à voir et à tenir compte de ce qui réussit et qui fonctionne, ce qui constitue malgré tout la réalité d'ensemble de l'École aujourd'hui. Il faudra ne jamais renoncer à faire face aux fake news propagées par les réseaux sociaux en continu, aux procès d'intention, à la mauvaise foi caractérisée dans l'interprétation des études et enquêtes dont personne ne veut jamais comprendre qu'elles n'évaluent pas la mesure décidée en début de semaine, mais la réforme d'il y a dix ans. Tout cela ne devra pas venir à bout de vos nerfs et de votre capacité profonde à faire confiance à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, en dialoguant et en travaillant toujours avec elle, quelles que soient les circonstances, le contexte politique ou syndical. Affrontez tous les jours cette mer démontée du débat sur l'éducation en même temps que vous agissez car sinon, vous n'aurez plus qu'une seule chose à faire: rien. C'est arrivé à d'autres par le passé. Croyez-moi, persévérer dans l'action fera de vous un ministre de l'Éducation nationale heureux. Je vous souhaite courage, et réussite dans ce que vous entreprendrez.